

DROIT DES SOCIÉTÉS  
DROIT DU TRAVAIL  
CRÉATION ET TRANSMISSION  
D'ENTREPRISE  
FISCALITÉ ET PATRIMOINE  
CONTRATS ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE  
RESTRUCTURING  
CONTENTIEUX DES AFFAIRES  
SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL  
DROIT PUBLIC  
FORMATION

AVOCATS ASSOCIÉS

Corine ANDRIEUX  
Nathalie BAILLY  
Jean-Marc BIDON  
Frédéric BLAISE  
Maryline BUHL  
Alexia CADIX  
Armin CHEVAL  
Olivier COLNAT  
Thibaut CUNY  
Géraldine EMONET  
Amélie FORESTIER-CAILLAUD  
Cyrille GUENIOT  
Charlène MANGIN  
Hervé MONTAUD  
Anny MORLOT  
Mickael MUNIN  
Philippe SESTER  
Séverine VALENT

AVOCATS

Sarah ABDOUL  
Laurène ALEXANDRE  
Céline ANGELOT  
Pauline BARREAU  
Anne CHARLIQUART  
Béatrice CREPIN-LEBLOND  
Leyla DUYGULU  
Cécile GEORGEON  
Emmanuel JORGE  
Vincent LARRORY  
Alice MARCHAL  
Audrey REMY  
Mareva RUIZ  
Pierre WEIRIG  
Jérémy WULLER

AVOCATS SENIOR COUNSEL

Jacques BROUILLET  
Claude NOEL

AVOCATS ASSOCIÉS GROUPE ACD

Anne-Sophie BOUR  
Jérémy CREPIN  
Maxime FONMOSSE  
Lionel HOUPERT  
Denis JEANNEL  
Corinne MAQUENNE  
Caroline PORTIER  
Olivier VILLETTE

AVOCATS HONORAIRES

Didier-François APOSTOLO  
Catherine CLOQUET  
Robert COLAS  
Catherine EDELENYI  
Pierre-Jean GUARDIOLLE  
Dominique PIERSON  
Christian RENY

[www.acd.fr](http://www.acd.fr)

SELAFA au capital de 500 000 €  
R.C.S. Nancy 759 800 816  
N° TVA FR 42.759.800.816



## FLASH SOCIAL

Février 2023

### 1) LOIS ET REGLEMENTATIONS

- Rachat des jours RTT ?

Le Boss donne plusieurs pistes.

LS 7/11

- Rachat des jours de RTT - questions-réponses du ministère

LS du 2/11/2022

Les salariés en forfait jours ne peuvent pas être intégrés par accord collectif à la monétisation des RTT

Mais l'employeur peut l'accepter.

LS 2/11

- Le montant des aides à l'embauche d'alternants est unifié à 6000 euros en 2023.

LS 5/12

- Projet de création d'un dividende salarié et d'une « super participation obligatoire ? Présenté par le Parti présidentiel RENAISSANCE le 28/11

Cette super participation s'appliquerait sur. Les « super-dividendes »

LS 1/12

- Projet de loi IMMIGRATION

Les jeux ne sont pas gagnés sous les fourches du parlement

LS 3/2 et SS lamy DU 13/2

- LE PROJET DE LOI RETRAITE UNE VASTE ANALYSE

LS (1) 2/2/2023

- LOI RELATIVE A LA LUTTE CONTRE LES FRAUDES AU CP

LS 13/2/

- CE QUI A CHANGE AU 1er JANVIER ?

Un rappel utile des Cahiers Lamy du CSE. Février 2023

Dont notamment

\*le SMIC a 11,27 €/H

\*le plafond de SS à 3 666 €

- \*les titres restaurants contribution patronale exonérée de 6, 50 €/jour
- \*fin de l'aide à l'embauche des demandeurs d'emploi de longue durée
- \*les taux collectifs de cotisations AT/MP modifiés et donc à vérifier !
- \*Mise en place de l'intéressement dans les entreprises de moins de 50 salariés ?

Une opportunité à saisir

- \*suppression du débloqué anticipé de l'épargne salariale dans de nombreux cas...à vérifier ce qui reste possible !
- \*l'activité partielle perd ses exonérations au-delà de l'indemnité légale
- \* mise à disposition d'un véhicule électrique ? Évaluation de l'avantage en nature reste favorisée pour 2 ans
- \*Actualisation des montants forfaitaires des avantages en nature et frais professionnels
- \* prise en charge des frais de transport en région parisienne
- \*saisie sur salaire ? De nouveaux taux

- assurance chômage

La durée d'indemnisation est réduite de 25 % à compter du 1/2.

LS 30/1

- PROJET DE LOI RETRAITES ?

4 dossiers de LS du 2/2. 3/2. 6/2 et 7/2

Dont l'obligation de négocier sur l'emploi des seniors /l'index sénior dans les entreprises de plus de 500 salariés...sous peine d'une sanction financière... !

Cela devient une habitude de contraindre ainsi l'action des DRH 🤖 mm si l'objectif est louable !

- Le Code du travail impose de remettre à jour leur Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) au mois chaque année dans les entreprises de plus de 11 salariés

Une obligation parfois négligée. Malgré l'aide gratuite de L'INRS

- Le BULLETIN DE PAIE DEVRA MENTIONNER le montant net social...dès le 1/7.2023

LS 9/2

- La loi d'adaptation du code du travail au droit de l'UE a été adoptée le 28/2

LS 2 mars-notamment

\*les congés familiaux...assimilés au temps de travail pour le calcul de l'ancienneté et le droit à la participation

\* les informations à donner au salarié concernant la relation du travail  
Ce qui confirme la nécessité d'établir un contrat écrit pour tous les emplois et permet au salarié déjà embauché avant cette loi de demander ces précisions à son employeur...sauf pour les contrats de moins de 3 h par semaine

\*la suppression dans certains accords de branches des durées de période d'essai plus longues que celles prévues par la loi. Ce qui va impliquer de réviser ces accords

## II) RELATIONS INDIVIDUELLES

- Les trajets domicile-travail des salariés itinérants peuvent être qualifiés de temps de travail effectif...entre le domicile et le premier client , puis entre le dernier client et le domicile

Un revirement de la Cour de cassation sous l'influence du droit européen  
Cass soc 23 Novembre 2022 No 20-21 924. LS 1/ 12

- La demande de rappel de salaires se prescrit non pas à partir des 3 ans de la rupture du contrat

Mais 3 ans à partir de la saisine du CPH en application de l'article L 3245-1 du Code du travail

Cour d'appel de Nancy du 17/11/22 selon l'argumentation de notre confrère ACD Anny Merlot

- Après l'adhésion du salarié au CSP , l'employeur ne peut plus renoncer unilatéralement à la rupture...sauf accord du salarié

Cass sociale 15 février N o 21-17.784. LS 1/3

- HEURES SUPPLEMENTAIRES ?

Le salarié peut revendiquer leur paiement même en l'absence d'accord explicite de l'employeur.

Cass soc 28/9/22 No 21 13 496

### **III) RELATIONS COLLECTIVES**

Les partenaires sociaux sont libres de déterminer les critères de l'établissement distinct pour l'élection des CSE

Cass Soc du 1/2 No 21-15.371

Mais l'accord doit couvrir l'ensemble des sites et des salariés. LS 7/2

**Jacques BROUILLET**

**Avocat au barreau de Paris Cabinet ACD**

**07 88 03 21 63**

